



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

N° 13/24 SG

ARRETE DU MAIRE
Donnant délégation de fonctions à un conseiller municipal
Pour la célébration d'un mariage

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;
- **Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Michel AYME, Conseiller Municipal, pour le samedi 19 Octobre 2024 de manière exceptionnelle.

ARRETE

Article 1^{er} :

Monsieur AYME Michel, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir le samedi 19 Octobre 2024 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Madame GUILLAUME Laurence et Monsieur MULLER Thierry.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, affiché et une copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 21 Août 2024



Le Maire :

Jean Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le

Et de la publication ou notification le 29/08/2024